

La formation en terminologie des traducteurs et interprètes au niveau universitaire

La formation en terminologie, comme toute formation, doit être définie par rapport aux objectifs poursuivis et à la progression pédagogique choisie. Elle

doit l'être aussi par rapport à un contexte plus large, qui est celui des milieux professionnels spécialisés et, puisqu'il s'agit de spécialisation en langues, il convient de se référer plus largement à la société dans laquelle les compétences seront utilisées.

O n a parfois dit que "le terminologue à l'état pur" ne se rencontrerait

qu'au Canada. Il est vrai qu'en Europe, la profession n'est pas bien établie. En Communauté française de Belgique, le terminologue est le plus souvent un traducteur qui pratique la terminologie. La formation en terminologie est assurée dans le cadre des quatre années d'études universitaires effectuées par les licenciés en traduction⁽¹⁾ ou lors de sessions ou de stages complémentaires.

J'ai décrit par ailleurs ⁽²⁾ notre conception de la norme linguistique et j'ai expliqué pourquoi ce type de formation n'existait chez nous que dans des lieux de spécialisation et de haute exigence linguistique tels que les instituts pour traducteurs et interprètes. À la différence du Québec, la partie francophone de la Belgique et Bruxelles, capitale du multilinguisme, ne manifestent aucun besoin de normalisation. À la rigueur de la norme, nous préférons son charme discret.

La terminologie pratiquée dans ce contexte particulier échappera donc aux impératifs de rentabilité qui guident l'action des grandes banques, elles qui s'essouffent un peu dans la production de "terminologies de rattrapage" gérées par des systèmes informatiques lourds. Elle sera perçue hors de toute décision

institutionnelle ou politique, dans sa valeur descriptive plutôt que prescriptive. Elle sera considérée comme une activité linguistique et se verra d'abord assigner une fonction cognitive et classificatrice.

À l'Isti ⁽³⁾, institut qui compte le plus grand nombre d'étudiants candidats traducteurs ou interprètes, la formation en terminologie est assurée à trois niveaux du cursus et peut être prolongée par la recherche. En deuxième candidature, elle est intégrée dans le cours de linguistique française appliquée. En licence, la terminologie est pratiquée principalement par rapport à la langue anglaise et à la langue allemande. Elle peut être l'objet de travaux de fin d'études appelés *mémoires*. Elle représente également une option pour les spécialistes issus de diverses formations universitaires qui entreprennent une maîtrise en traduction et qui peuvent accéder au doctorat. Enfin, elle est expérimentée ou approfondie dans le cadre d'une recherche menée auprès de laboratoires universitaires développant des technologies de pointe.

L'intégration de la formation en terminologie dans le cours de linguistique française appliquée répond à plusieurs options. Il convient tout d'abord de former des candidats traducteurs-interprètes à l'analyse linguistique dans leur langue

(1) En Belgique, les études universitaires durent quatre ans et comportent deux cycles, la candidature et la licence. La licence s'obtient au terme de quatre années d'études, après la présentation d'un mémoire, et ouvre la voie vers le doctorat. La maîtrise est, chez nous, une cinquième année de spécialisation.

(2) Rint (1989).

(3) Institut supérieur de l'État de traducteurs et interprètes.

Communauté française de
Belgique

maternelle. Dès la première année, un important cours de linguistique française amène les étudiants à objectiver la langue française par l'étude des grands principes de l'organisation phonétique, morphologique et syntaxique de la langue française. Il convient d'éviter dès le départ les pièges de la "langue de traduction". La terminologie, en deuxième année, est donc étudiée sur la base d'une connaissance de la démarche linguistique et d'une aptitude -toujours partielle- à théoriser un problème.

Intégrée à un cours de linguistique appliquée, elle est enseignée parallèlement à la sémantique, à la lexicologie et à la linguistique informatique, qui sera particulièrement développée en licence. Tout en assurant la cohésion de l'enseignement, on évite de classer dans la terminologie des disciplines qui évoluent indépendamment de celle-ci, mais dont l'étude sert la pratique de la terminologie. Ainsi, la connaissance des méthodes lexicographiques ou des principes d'organisation d'une langue de spécialité permet de dépasser les petits glossaires dont on se contente parfois dans certains enseignements. En terminologie, la compréhension de la structure sémantique passe par la connaissance du fonctionnement du lexique usuel. La démarche sémasiologique doit être maîtrisée pour accéder à la démarche onomasiologique. C'est peut-être ici que se situe la meilleure occasion de faire comprendre l'importance des systèmes de

dénomination dans le fonctionnement des processus cognitifs.

D'autre part, l'intégration de l'enseignement de la terminologie dans un cours de linguistique française permet, dans une langue objectivée et maîtrisée, de préparer aux travaux de terminologies bilingues réalisés au cours des deux années de licence. En effet, la juste perception des conditions de la recherche d'un équivalent dans une autre langue passe par l'acquisition de trois types de compétence dans la langue de base.

La première compétence porte sur la compréhension du fonctionnement des langues de spécialité dans leur structure de dénomination, mais aussi dans leur syntaxe et dans la pluralité des systèmes graphiques utilisés. La deuxième concerne la maîtrise des lois de la néologie. Même si les terminologues déclarent n'être confrontés aux néologismes que dans moins de 10 % des cas, seule une connaissance approfondie des moyens de création des néologismes dans la langue maternelle permet d'asseoir une réelle capacité de traduction. Enfin, la rigueur qui préside à la description des notions, à l'établissement des définitions, à l'isolement des contextes -dont on doit souligner l'importance en terminologie traductionnelle- ne peut s'acquérir qu'à partir d'un travail effectué sur la langue de base.

À l'acquisition de cette triple compétence, nécessaire pour établir une première fiche terminologique et pour affronter, dans un deuxième temps, les

problèmes d'unification ou de normalisation terminologiques, s'ajoute la mise en évidence des ressources de la micro-informatique qui va de la consultation des Doc (disques optiques compacts) à l'utilisation des outils informatiques.

Cette organisation de la formation lors de la deuxième année de candidature, bâtie sur la double démarche linguistique et conceptuelle, poserait quelques problèmes si elle se limitait à elle-même. On rejoint ici l'éternelle question de la théorie et de la pratique qui est constamment mise au centre des débats entre spécialistes de la terminologie. On a, du reste, parfois le sentiment que les praticiens, dans leur souci de rentabilité, oublient de développer une réflexion désintéressée sur les fondements et les progrès de leur discipline et cèdent aux pressions administratives, économiques ou politiques.

Si le cours est prolongé par des exercices développant les points les plus importants, il convient cependant d'admettre que travailler sur les langues de spécialité, qui privilégient la "fonction cognitive", pour reprendre les termes de Kocourek (1982), et qui reflètent la pluralité changeante des systèmes de connaissance, prend énormément de temps. Dès lors, nous devons nous contenter de ne traiter des matières qu'à titre d'exemple, notamment pour ce qui est des classifications conceptuelles. On sait, d'autre part, que rares sont les traducteurs qui ont le privilège de se

consacrer à une seule spécialité. On devra donc s'assurer à tout moment que les étudiants sont capables de transférer leurs connaissances et leur compétence. Ici se situe toute la différence entre la formation dispensée par des organismes ou des institutions qui ont la vocation d'entreprises en terminologie (OLF, Communautés européennes...) et celle de l'université qui privilégie la souplesse et la capacité de transfert dans les méthodes de réflexion et d'action.

L'approfondissement et l'élargissement de la compétence peut se réaliser éventuellement par la participation à la recherche. Celle-ci, orientée vers une terminologie cognitive, porte sur les activités créatrices de la science en matière de technologies de pointe. À ce niveau, trop peu concerné par les terminologies institutionnelles, on espère progresser dans la typologie (toujours à faire) de la structure des unités de la terminologie, mais surtout le futur traducteur, aidé aussi par les travaux des spécialistes qui ont entrepris une maîtrise en traduction, est mis en contact avec le milieu des experts. Il est également mis en condition pour gérer sa propre recherche terminologique et ses propres glossaires susceptibles d'alimenter les bureaux de traduction dans leur concurrence au sein des contextes industriels avancés et dans la perspective du grand marché européen de 1992.

*Daniel Blampain,
Institut supérieur de l'État de traducteurs et
interprètes, Bruxelles.*

Bibliographie

Goffin Roger, 1981 : *Le mémoire de terminologie : une forme de rapprochement entre théorie et pratique de la terminologie*, in *Actes du colloque sur l'enseignement de la terminologie* (Université Laval, Québec, août 1978), Québec, OLF.

Kocourek Rotislav, 1982 : *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Brandstetter.

Rint, 1989 : *Actes du séminaire du Rint* (Bordeaux, juin 1989), à paraître.